

Décision n°2023- 0237

Du 13 juillet 2023

Proposition de mise en vente de nouveaux produits

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-25 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le prix du nouveau produit proposé à la vente par le Parc national des Cévennes est fixé comme suit à compter du 18/07/2023 :

|  | désignation                                 | Prix<br>vente |
|--|---|---------------|
|  |   | TTC           |
|  |   | €             |
|  | LA JONTE LA NATURE CEVENOLE AU FIL DE L'EAU | 29 €          |

La directrice de l'établissement public  
du Parc national des Cévennes  
Anne LEGILE

